

Ville d'Otterburn Park

# INF

## OTTERBURN PARK



Photo : Valeria\_aksakova

**EN DIRECT** DU CONSEIL MUNICIPAL • **LIVE** FROM THE COUNCIL

## Un pompier d'Otterburn en Haïti pour la construction d'une école primaire

Pour une deuxième année consécutive, Nicolas Talaïa, un pompier d'Otterburn Park, revient d'un voyage humanitaire. C'est du 5 au 12 avril dernier que Nicolas était en Haïti afin de poursuivre la construction de l'école primaire Mark Bourque, située dans les montagnes de la Ville de Debussy, près de Port-au-Prince. Depuis 2006, de nombreux policiers et pompiers offrent leur aide bénévolement afin de construire et de développer cette école, nommée Mark Bourque en l'honneur d'un agent de la paix assassiné pendant une mission en Haïti.

En premier lieu, les pompiers peuvent participer aux collectes de fonds. Cependant, certains comme Nicolas y voient l'opportunité d'aider son prochain. «J'ai toujours voulu partir en mission humanitaire pour aller aider dans un autre pays. De pouvoir faire partie de cette équipe qui va amener une aide concrète auprès de ces gens-là, en plus dans un des pays les plus pauvres au monde comme Haïti, c'est vraiment gratifiant. Grâce à ce projet qui dure depuis maintenant quelques années, c'est environ 150 jeunes qui sont accueillis à l'école chaque jour et qui pourront avoir une éducation, ce qui va certainement leur apporter un meilleur futur. Ça aura certainement un impact très positif tout au long de leur vie et ça, on en est tous très fiers» affirme Nicolas. Pour lui, c'était encore une fois, une expérience formidable qui fait voir les petits problèmes du quotidien d'une autre perspective.



En effet, «leur réalité est différente de la nôtre, mais ils sont malgré tout toujours heureux, le sourire aux lèvres et positifs dans l'adversité» souligne Nicolas, en parlant des haïtiens fréquentant l'école.

**Pour faire des dons :** La viabilité de l'école Mark Bourque dépend entièrement des dons du public. Il est possible de faire un don à n'importe quel moment de l'année en se rendant sur le site Web de l'école : [www.ecolemarkbourque.com](http://www.ecolemarkbourque.com) ou bien en se présentant à la caserne de pompiers d'Otterburn Park au 150, rue Prince-Arthur.

### SOMMAIRE

|                                                               |               |
|---------------------------------------------------------------|---------------|
| EN DIRECT<br>DU CONSEIL MUNICIPAL<br>LIVE FROM THE<br>COUNCIL | 1 / 2 / 3 / 4 |
| LOISIRS ET CULTURE                                            | 4             |
| POUR VOTRE SÉCURITÉ                                           | 4 / 5 / 6     |
| PRATICO-PRATIQUE                                              | 6 / 7 / 8 / 9 |
| ORGANISMES                                                    | 10 / 11       |
| TOURNOIS-NOUS<br>VERS L'AVENIR                                | 12            |

### INFO OTTERBURN PARK

Publié 9 fois l'an  
par la Ville d'Otterburn Park

Tirage : 3 400

Dépôt : ISSN 1201-8961  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Rédaction / Traduction /  
Coordination :  
Service des communications

Conception et mise en page :  
Anie Massey • Graphisme

Impression : Litho Hebdo inc



## PROJET DE COMPENSATION DE L'HABITAT DU POISSON ET PROJET DE NICHOTRS

Le projet d'habitat du poisson, en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, a pour but de créer une habitation pour deux types de poissons ayant un statut d'espèce menacée soit le fouille-roche et le dard de sable.



Le site choisi est celui de la halte routière, au 761, chemin des Patriotes, en bordure des travaux déjà réalisés en 2016. Les travaux effectués du 20 au 25 février dernier consistaient à la stabilisation des pentes à l'aide d'enrochement, au reprofilage du talus, à la mise en place d'un substrat adéquat (sable, gravier et galet) ainsi qu'à la remise en état des lieux.

Ces travaux permettent de créer une superficie de 400 m<sup>2</sup> pour les deux espèces. Des travaux de plantation et de réaménagement du site sont prévus à la suite des crues du printemps.

Quatre nichoirs seront également installés aux abords de l'habitat. Construits par la Société d'ornithologie de la Vallée du Richelieu, ces nids artificiels que l'on suspend habituellement aux arbres, faciliteront la reproduction de deux espèces en particulier soit le Petit-duc maculé et le Canard branchu.

### Merci à tous nos bénévoles!

Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 23 au 29 avril 2017, le conseil municipal souhaite remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans la communauté. C'est grâce à vos actions que nous favorisons la création et l'accès à la richesse sociale, communautaire, culturelle et humaine pour le bien-être de tous les citoyens. Un grand merci pour votre engagement!

### MERCI AUX 84 DONNEURS!

La Ville d'Otterburn Park tient à remercier les 84 personnes qui ont fait don de leur sang lors de la collecte du 10 avril dernier. Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine collecte qui aura lieu au mois d'octobre 2017.

LOGO FSC



**Desjardins**  
Caisse de Beloeil-  
Mont-Saint-Hilaire

Un seul numéro:  
**450 467-2000**





Madame Danielle Lavoie  
Mairesse

Merci de votre attention et, au nom de tout le conseil, je vous souhaite le plus heureux des printemps rempli de crocus et de tulipes, témoins du renouveau annuel.

*Danielle Lavoie*



## MOT DE LA MAIRESSE

À toutes les citoyennes et citoyens,

En ce début du mois d'avril, il me fait plaisir de souligner quelques bons coups réalisés par votre conseil et par l'ensemble des employés et employées de la Ville.

Je tiens à remercier madame Clarisse Viens qui, à titre de mairesse suppléante, a su tenir le fort pendant mes deux (2) semaines de vacances à l'extérieur du pays. Madame Bourassa a aussi préparé l'ordre du jour du plénier et de la séance extraordinaire du 27 mars au cours des deux (2) jours précédant mon retour, à titre de nouvelle mairesse suppléante. Merci à vous deux.

Le 2 avril dernier, monsieur Nelson Tremblay, a reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur, l'honorable Michel Doyon, au Collège militaire de Saint-Jean-sur-Richelieu. Moment mémorable s'il en fut un. Madame Clarisse Viens était présente également. Quelques soixante-huit (68) récipiendaires ont reçu hommage et reconnaissance de la part de monsieur Doyon et d'une trentaine de dignitaires : élus aux différents paliers de gouvernement et des commissions scolaires. Une jeune citoyenne d'Otterburn Park, mademoiselle Joannie Garand, a aussi reçu une médaille pour récompenser son engagement sportif impressionnant et son excellent parcours scolaire. Jeunes et aînés ont été acclamés par une assistance d'au moins deux cents (200) personnes. Au nom du conseil, je tiens à féliciter le conseiller Nelson Tremblay pour son implication à titre de conseiller bénévole auprès des aînés et pour sa joie de vivre dans notre communauté et ce, depuis plusieurs années ainsi que mademoiselle Joannie Garand.



Les personnes sur la photo sont la famille immédiate de monsieur Nelson Tremblay : son fils Éric, son épouse et leurs deux (2) enfants. À l'extrême droite, l'épouse de monsieur Tremblay et près d'elle madame Lavoie, mairesse.

Je tiens à rappeler à tous les citoyens que les séances ordinaires du conseil doivent être empreintes de respect envers les élus et les employés, conformément à notre réglementation à ce sujet.

La fin des travaux de réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine vient concrétiser un vieux rêve partagé par plusieurs citoyens. Afin de souligner cette réalisation, la Ville vous convie à une soirée dansante qui se tiendra sous un grand chapiteau dans le parc de la Pointe-Valaine. N'oubliez pas de réserver votre place pour le 10 juin prochain en vous procurant votre billet au Service du loisir et de la culture au 601, chemin Ozias-Leduc. C'est au son de la musique entraînante du Chic Big Band que vous pourrez danser sur les plus belles mélodies de l'ère des Big Bands!



Freepik.com

## RESTEZ BRANCHÉ SUR VOTRE VILLE

Nouvelle application pour les résidents d'Otterburn Park.  
Déjà des centaines d'abonnés !

La Ville d'Otterburn Park vous propose un nouvel outil de communication personnalisé!

OPARK, qu'est-ce que c'est?

OPARK nous permet de vous transmettre des renseignements par courriel, message texte ou par téléphone selon les options disponibles. En vous inscrivant à ce service, vous choisissez le type d'information que vous souhaitez recevoir à propos des services municipaux et des actualités otterburnoises.

Quels types de messages sont transmis?

Selon les catégories que vous avez choisies, vous recevrez des messages portant sur les travaux, les périodes d'inscription aux activités, les avis publics, les offres d'emploi à la Ville, etc.



Visitez le [www.opark.ca](http://www.opark.ca)  
Abonnez-vous à notre plateforme  
et restez à l'affût des dernières nouvelles  
d'Otterburn Park!

## CALENDRIER DES SÉANCES 2017

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 se tiendront dans la grande salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park.

De plus, toutes ces séances ordinaires du conseil auront lieu le 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois, à l'exception des séances des mois suivants : avril (3<sup>e</sup> mardi), juillet (1<sup>er</sup> mardi) août (4<sup>e</sup> lundi) et octobre (1<sup>er</sup> jeudi), soit les :

| DATE              | HEURE |
|-------------------|-------|
| 16 janvier 2017   | 20 h  |
| 20 février 2017   | 20 h  |
| 20 mars 2017      | 20 h  |
| 18 avril 2017     | 20 h  |
| 15 mai 2017       | 20 h  |
| 19 juin 2017      | 20 h  |
| 4 juillet 2017    | 20 h  |
| 28 août 2017      | 20 h  |
| 18 septembre 2017 | 20 h  |
| 5 octobre 2017    | 20 h  |
| 20 novembre 2017* | 20 h  |
| 18 décembre 2017  | 20 h  |

\* Il est à noter que la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 20 novembre 2017 se tiendra à la salle Libre Expression, située au 545, chemin des Patriotes.

NOS  
COORDONNÉES

Ville  
d'Otterburn Park

[www.ville.otterburnpark.qc.ca](http://www.ville.otterburnpark.qc.ca)  
Numéro principal : 450 536-0303

Courriel : [info@ville.otterburnpark.qc.ca](mailto:info@ville.otterburnpark.qc.ca)  
Télécopieur : 450 467-8260



# EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL • LIVE FROM THE COUNCIL

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DEUX NOUVEAUX MEMBRES

En février dernier, le comité consultatif d'urbanisme a procédé à la nomination de deux nouveaux membres, soit messieurs Michel Murray et Stéphane L'Abbé. Ils ont été sélectionnés suite à des entrevues et afin de remplacer deux membres qui ont quitté en décembre 2016. Leur mandat est du 21 février 2017 au 31 décembre 2018, conformément au Règlement numéro 445 constituant le CCU. Les membres du CCU sont appelés notamment à étudier et formuler des avis au conseil sur toute demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.), à une dérogation mineure, à des modifications à la réglementation d'urbanisme, etc. Le comité souhaite donc la bienvenue à ces deux nouveaux membres et remercie par le fait même la collaboration et l'implication de madame Caroline Hébert et monsieur Dominic Ouellet durant leur mandat.

## COMITÉ SÉCURITÉ RESPECT DES LIMITES DE VITESSE

Lorsque le soleil et le beau temps reviennent après l'hiver, certains conducteurs peuvent avoir tendance à appuyer plus fortement sur l'accélérateur lorsque les routes sont dégagées. Le comité sécurité tient à rappeler aux citoyens qu'il est important de respecter les limites de vitesse dans les rues de la Ville particulièrement dans les zones scolaires, et aussi d'être attentifs aux traverses piétonnières. Soyez conscients que les limites de vitesse ont été établies en fonction du degré de risques (la visibilité, la présence d'entrées privées, les intersections, les pistes cyclables, etc.) Respecter les limites de vitesse c'est respecter les autres usagers de la route.



## Bienvenue aux NOUVEAUX EMPLOYÉS



### Directeur du Service des travaux publics

La Ville d'Otterburn Park est heureuse d'accueillir monsieur Philippe Lazure au poste de directeur du Service des travaux publics. Monsieur Lazure détient un baccalauréat en génie civil et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Exerçant ses fonctions à la Ville depuis le 20 février dernier, monsieur Lazure est déjà familier avec le milieu municipal puisqu'il a été à l'emploi de la Ville de Boucherville comme chargé de projet un peu plus de 5 ans. Nous lui souhaitons la bienvenue et longue vie au sein de l'équipe des travaux publics.



### Inspecteur en urbanisme, contractuel

La Ville souhaite également la bienvenue à monsieur Maxime Lanthier, un nouvel inspecteur en urbanisme. En poste depuis le 4 avril dernier, monsieur Lanthier a gradué au baccalauréat en urbanisme en 2014 à l'UQAM. Désirant habiter près de Montréal et donc de se rapprocher du milieu urbain, monsieur Lanthier était jusqu'à tout récemment inspecteur en urbanisme à la municipalité d'Ormstown. Il pourra donc relever de nouveaux défis avec l'équipe du Service de l'urbanisme. Encore une fois, bienvenue à la Ville.

## EMPLOYÉ PERMANENT



### Inspecteur en urbanisme, permanent

Patrouilleur en environnement depuis mai 2015 puis inspecteur en urbanisme contractuel durant la même année, monsieur Mathieu Lemay-Tougas a tout récemment obtenu un emploi permanent au sein de l'équipe du Service de l'urbanisme. La Ville tient à féliciter monsieur Mathieu Lemay-Tougas pour l'obtention de sa permanence lors de la séance du conseil du 20 mars dernier. Bonne continuité!

## Ringuette de RICHELIEU YAMASKA Médaille de bronze aux jeux du Québec

L'Association de ringuette Vallée du Richelieu (VDR) est une organisation sans but lucratif qui fait la promotion de la ringuette et organise la formation et le développement des joueuses et des entraîneurs sur son territoire.

L'équipe féminine est formée d'athlètes de la région de RICHELIEU YAMASKA qui sont majoritairement dans la ligue de ringuette LRQ (élite du Québec) au niveau JUNIOR A - <http://www.ringuette-quebec.qc.ca> Lors des jeux du Québec du 24 février au 4 mars dernier qui se déroulaient à Alma, l'équipe de ringuette a remporté une médaille de bronze.

Nous tenons à féliciter toute l'équipe pour cet accomplissement et nous tenons également à souligner l'apport de six jeunes citoyennes qui représentent une belle fierté pour la Ville d'Otterburn Park soit : Sarah Michel – attaque, Victoria Girard – défense, Maude Sylvestre – défense, Salome Unyi – attaque, Camylle Fréchette – attaque (capitaine) et Kitiara Milot – gardienne.



## RAPPEL

### Allumez s.v.p!

Nous désirons porter à votre attention qu'il est très important, si vous demeurez dans les secteurs de la Ville où l'éclairage n'est pas fourni par un lampadaire de rue, d'assurer la sécurité du quartier au moyen de votre lampadaire individuel.

Si vous constatez qu'un **lampadaire municipal** est défectueux, veuillez communiquer avec la Ville en téléphonant au 450 536-0209. N'oubliez pas que chaque lampadaire est identifié par une plaque réfléchissante portant le nom de la rue ainsi que le numéro du lampadaire. Avant de nous appeler, relevez cette identification.

Nous vous remercions de votre collaboration à faire de la ville d'Otterburn Park une ville sécuritaire!

### Street lighting

We wish to remind you that if you live in neighbourhoods where street lighting is not provided by municipal street lamps, it is very important that you ensure the safety of the neighbourhood and make sure your individual lamp is functioning properly.

If you notice that a **municipal street lamp** is defective, please contact the Town by phoning 450 536-0209 during office hours. Do not forget that each street lamp is identified by a reflective plaque giving the street name as well as the number of the lamppost. Before calling us, take note of this identification.

We thank you in advance for your cooperation in making Otterburn Park a safe place to live!



EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL • LIVE FROM THE COUNCIL

Deux élèves d’Otterburn Park mis à l’honneur

Dans le cadre des journées de la persévérance scolaire, deux élèves de l’école Notre-Dame ont vu leurs efforts être récompensés. Zachary Thériault et Jasmine Marquis se sont démarqués par la constance et l’attitude au travail incluant leur aptitude à trouver des ressources pour les aider. Ils se sont vus recevoir le prix des commissaires en plus d’être cités en exemple devant tous leurs collègues. Félicitations !



Mme Louise Létourneau, directrice, Jasmine Marquis, sa mère Mme L’Ecuyer ainsi que M. Jean-François Meilleur, commissaire.



Zachary Thériault est accompagné de sa mère Mme Couvrette.

OUVERTURE DE LA RAMPE DE MISE À L’EAU

La rampe municipale de mise à l’eau est ouverte au public tous les jours de 7 h à 22 h du 10 avril au 27 octobre 2017.

Quelques règles

Toute personne qui veut avoir accès à la rivière pour y mettre un bateau doit s’enregistrer chaque année lors de la première utilisation de la rampe municipale de mise à l’eau. On doit remplir le formulaire disponible sur le site Web de la Ville ou se présenter au comptoir de l’hôtel de ville pour obtenir la vignette annuelle émise par la Ville.

- 1. La Ville émet une vignette annuelle que peut obtenir toute personne voulant utiliser la rampe municipale de mise à l’eau et qui lui permet d’utiliser cette rampe en un nombre indéterminé de fois. La vignette vient avec une clé pour ouvrir la barrière;
- 2. On peut se procurer une vignette et la clé à l’hôtel de ville durant les heures d’ouverture de bureau au tarif de 100 \$ (résident et non-résident). Un dépôt de 100 \$ sera exigé pour la clé et remboursé lorsque la clé sera retournée à la Ville à la fin de la saison (10 novembre);
- 3. On peut aussi se procurer une vignette journalière, selon les conditions climatiques du 10 avril au 19 mai et du 4 septembre au 27 octobre 2017, à l’hôtel de ville, durant les heures d’ouverture de bureau au tarif de 25 \$ (résident et non-résident). Un dépôt de 100 \$ sera aussi exigé pour la clé et remboursé lorsque la clé sera retournée à la Ville.



- Tout bateau de même que toute remorque doivent avoir fait l’objet d’un lavage et être exempts de tout contaminant ou toute substance susceptible de contaminer la rivière avant sa mise à l’eau;
- Un endroit sera prévu pour stationner votre véhicule, dans le stationnement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;
- La possession d’une vignette ne garantit pas un espace de stationnement et le principe de l’ordre d’arrivée s’applique;
- Il est défendu d’amarrer un bateau ou stationner un véhicule de façon à nuire, empêcher ou limiter l’accès ou l’utilisation de la rampe municipale de mise à l’eau;
- Toute baignade est interdite à la rampe municipale de mise à l’eau.
- Toute personne qui contrevient à l’une ou l’autre des dispositions du présent Règlement commet une infraction et est passible d’une amende.

LOISIRS ET CULTURE



Dons d’arbres et échanges de vivaces  
Samedi 27 mai

La Ville invite tous les citoyens et citoyennes à participer à la journée annuelle de distribution d’arbres, de dons et d’échanges de vivaces le 27 mai prochain de 9 h à 12 h, à la halte routière du chemin des Patriotes.

Profitez de cette belle occasion pour embellir votre terrain, diversifier votre jardin et vos plates-bandes et partager votre passion pour l’horticulture!

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Madame Louise Casavant au 450 464-7824.

ACCÈS À DES TERRAINS DE TENNIS GRATUITS!



L’accès aux deux terrains de tennis de Saint-Mathias-sur-Richelieu est gratuit pour les résidents d’Otterburn Park.

Marche à suivre :

- 1. Payer le droit d’accès de 60 \$ pour la saison (et le dépôt remboursable de 30 \$ pour la clé) au bureau du Service du loisir de Saint-Mathias-sur-Richelieu (300, chemin des Patriotes) durant les heures d’ouverture des bureaux municipaux;
- 2. Poster votre reçu (original) pour vous faire rembourser le droit d’accès de 60\$ avec une copie de preuve de résidence

(permis de conduire, assurance maladie, compte de taxes, etc.) au bureau du Service du loisir d’Otterburn Park, au 601 Chemin Ozias-Leduc, Otterburn Park, J3H 2M6

ou

- 3. Présentez-vous en personne au Service du loisir et de la culture d’Otterburn Park durant les heures d’ouverture.

Un chèque vous sera posté dans les jours suivants.

Terrains de tennis

Lieu : Parc Roger Bélisle, 25, rue du Centre Sportif.  
Accès : 7 h à 23 h sauf le mardi de 18 h à 21 h, du 4 mai au 14 octobre.

- Les terrains sont à 10 minutes en voiture d’Otterburn Park. Pour vous rendre, vous prenez le chemin des Patriotes vers l’ouest, chemin des Épinettes à gauche et rue du Centre Sportif à gauche;
- Il n’y a pas de gardien, le droit de jouer est d’une heure ou plus s’il n’y a personne en attente;
- Un droit d’accès et clé par famille.

POUR VOTRE SÉCURITÉ

VISITES RÉSIDENTIELLES DES POMPIERS

Les visites résidentielles débuteront la semaine du 1<sup>er</sup> mai et se poursuivront jusqu’à la mi-octobre. Les secteurs 4 et 5 seront visités. Vous pouvez connaître l’identification des secteurs en consultant le site Web de la Ville d’Otterburn Park;

Pour plus d’informations ou pour un rendez-vous, vous pouvez nous joindre par courriel à l’adresse suivante : prevention@ville.otterburnpark.qc.ca ou par téléphone au 450 536-3337.



Avez-vous changé vos piles ?

Avez-vous changé les piles de vos avertisseurs de fumée lors du changement d’heure le 12 mars dernier? Sinon, ne tardez pas! L’avertisseur de fumée est votre meilleur allié en cas d’incendie.

Did you change your batteries?

Did you put a new battery in your smoke detectors when we changed the time on March 12 last? If not, do not wait! Smoke detectors are our best allies in case of fire.



# POUR VOTRE SÉCURITÉ

## Opération secours adapté

### Qu'est-ce que le programme Operation secours adapté?

PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX PERSONNES A MOBILITE RÉDUITE EN CAS D'INTERVENTION D'URGENCE

#### À qui s'adresse le programme?

Toutes personnes éprouvant des limites dans leur mobilité (personnes âgées ou handicapées) peuvent adhérer gratuitement à ce programme. Les données recueillies grâce à la fiche d'inscription sont mises en mémoire et traitées confidentiellement conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le but du programme est d'assurer la meilleure intervention possible pour les personnes à mobilité réduite lorsque survient un incendie ou tout autre sinistre. Operation secours adapté permet la tenue d'un informatise de personnes nécessitant aide particulière lors d'évacuation. Le registre permet de repérer et d'évacuer toute personne à mobilité réduite.

### Comment s'inscrire?

L'inscription au programme Operation secours adapté est gratuite. Pour y être admis, vous devrez simplement remplir le questionnaire d'adhésion et, une fois l'étude de votre dossier terminée, vous recevrez une confirmation de la part du service.

Pour obtenir le questionnaire, contactez votre service de sécurité incendie local ou votre MRC.

Pour avoir plus de renseignements :



255, boulevard Laurier,  
bureau 100 McMasterville  
(Quebec) J3G 0B7  
450 464-0339, info@mrcvr.ca



609, route Marie-Victorin Vercheres  
(Quebec) JOL 2R0  
450 583-3301  
infomrc@margueritedyouville.ca

## RAPPEL FEUX À CIEL OUVERT

Il est strictement interdit de faire un feu à ciel ouvert sur le territoire de la Ville d'Ottburn Park sans l'obtention d'un permis au préalable. Il est également interdit de faire brûler feuilles, herbes et matériaux de construction. (Référence Règlement 449, article 8.12.)

Pour faire une demande de permis, vous pouvez utiliser le formulaire demande de permis dans les Services en ligne sur le site Web de la Ville ou communiquer avec le Service de sécurité incendie et de sauvetage au 450 536-3337 ou à [prevention@ville.otterburnpark.qc.ca](mailto:prevention@ville.otterburnpark.qc.ca).

## RAPPEL FEUX À L'EXTÉRIEUR

Vous êtes un amateur de feux extérieurs? À la Ville d'Ottburn Park, il est toujours permis d'utiliser vos foyers extérieurs, mais certaines règles doivent être respectées et on doit surtout faire preuve de civisme auprès du voisinage. Ainsi, pour éviter d'incommoder vos voisins tout en respectant l'environnement, vérifiez l'intensité et la direction du vent et utilisez des bûches de qualité. Rappelez-vous qu'en vertu du Règlement sur les nuisances, il est interdit de brûler des vidanges, des débris et des feuilles. Alors, si vous détenez ou désirez acquérir un foyer extérieur, assurez-vous de respecter les règles suivantes :

- Le foyer requiert une cheminée munie d'un pare-étincelles;
- Il doit être installé dans la cour arrière ou latérale, à une distance minimale de 2 m de la limite de la propriété et de 6 m du bâtiment principal.

## Le BBQ

### UN PLAISIR D'ÉTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ !



Avant d'utiliser votre barbecue au charbon ou au gaz, il est nécessaire de prendre certaines précautions afin de garantir votre sécurité.

Pour allumer le charbon de bois en toute sécurité, on doit utiliser un allume-feu électrique ou en cubes. Pour raviver un feu, mettre du petit bois sec sous les braises et, au besoin, du charbon de bois. Ne jamais verser de liquide inflammable sur le feu.

Pour ce qui est d'un appareil au gaz, voici la procédure à suivre:

- Vérifiez le bon état de votre bouteille de propane;
- Le tuyau d'alimentation haute pression en caoutchouc ne doit présenter aucune craquelure;
- Les tubulures d'admission du brûleur doivent être libres de toute obstruction;
- Si votre appareil est équipé de joints toriques aux endroits où se raccorde le tuyau d'alimentation, assurez-vous qu'ils sont en bon état. Il est recommandé de les remplacer chaque année;
- Une fois les raccordements faits, vérifiez que les robinets de commande du BBQ sont fermés, et ouvrez doucement la bouteille de gaz. Appliquez une solution savonneuse (le savon à vaisselle fera l'affaire) à chaque endroit où il y a un raccord ou une jonction. Si des bulles se forment, c'est qu'il y a une fuite;
- Éloignez toujours l'appareil de la maison, car ce dernier dégage beaucoup de chaleur.

## Semaine de la sécurité civile 7 au 13 mai 2017

### Ma sécurité : ma responsabilité!

#### Pourquoi une Semaine de la sécurité civile?

La Semaine de la sécurité civile se tient tous les ans pendant la première semaine complète de mai. Elle vous rappelle que le Québec n'est pas à l'abri des sinistres. Il est important de bien connaître les risques pouvant survenir sur votre territoire afin de mieux vous préparer à faire face à diverses situations d'urgence, par exemple, une inondation.

#### INONDATION

Une grande partie du Québec, bâtie le long des cours d'eau, est soumise aux inondations. Celles-ci constituent le principal risque naturel au Québec et engendrent les conséquences les plus importantes pour les collectivités. Depuis les 15 dernières années, les inondations sont plus fréquentes et surviennent en toute saison, que ce soit des crues éclair, des embâcles de glace et de frasil l'hiver et le printemps, de la submersion côtière ou du ruissellement des eaux de surface.

Vous pouvez en limiter les dégâts et les inconvénients en accomplissant certains gestes.

#### Que faire en cas d'alerte d'inondation?

- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée;
- Bouchez le drain au sous-sol;
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant;
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet. Respectez les consignes de sécurité transmises.

#### Que faire pendant l'inondation?

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent;
- Emportez certains articles essentiels comme des vêtements chauds et, s'il pleut, des imperméables;

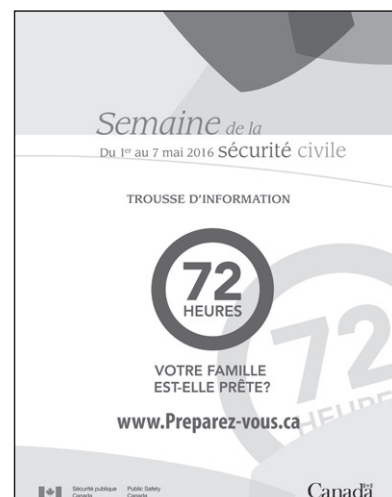
- Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner si le moteur cale;
- Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement de la municipalité.

#### Que faire après que l'eau s'est retirée?

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant;
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage;
- Communiquez avec la municipalité pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable. En cas de doute, faites la bouillir cinq minutes. Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer;
- **Nettoyez les pièces contaminées** par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le placoplâtre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé, etc;
- Jetez tous les aliments, périssables ou non, et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau;
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés;
- Portez attention à la présence de moisissures (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches vertes ou noires sur le sol ou les murs) qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Si vous éprouvez des problèmes de santé, consultez sans tarder un médecin ou demandez de l'aide psychosociale, notamment auprès d'un CLSC de votre territoire;
- Dressez un inventaire des dommages causés par l'eau à votre propriété, avec photos ou bandes vidéo à l'appui. Informez-en votre municipalité et votre assureur. Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés pour vos réclamations.

Source et pour plus d'informations : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/>

Visitez également notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.ville.otterburnpark.qc.ca/administration-municipale/incendies/>, pour consulter de la documentation pertinente dont ces deux dépliants :



# PRATICO-PRATIQUE

## C'est l'arrivée du printemps!

Cette section résume quelques-uns des règlements municipaux de la Ville d’Otterburn Park. Ces résumés sont proposés à titre de référence et ne remplacent d’aucune façon les textes officiels des règlements.

This section summarizes town by-laws and is only a reference; it does not replace in any way the official text of the by-law.

### PERMIS DE LA VILLE

Vous avez un nouveau projet de rénovation printanier? N’oubliez pas de vérifier s’il est nécessaire d’obtenir un permis auprès du Service de l’urbanisme.

Voici une liste d’exemples de travaux pour lesquels vous devez obtenir un permis ou certificat d’autorisation de la Ville :

- Aménagement ou réaménagement intérieur ou extérieur;
- Projet de construction, d’agrandissement, de transformation, de réparation et d’addition de bâtiment;
- Installation ou remplacement de : clôture, balcon, patio, terrasse, remise et gazébo;
- Installation ou remplacement d’une piscine creusée, semi-creusée, hors-terre, démontable gonflable ou non ainsi que d’un spa (capacité de plus de 2 000 litres);
- Modification apportée au bâtiment principal (rénovation, agrandissement et transformation) ainsi que tout changement d’usage;
- Démolition, partielle ou totale, d’une construction;
- Projet d’excavation du sol, d’abattage d’arbres, de déblai ou de remblai, d’aménagement de stationnement hors-rue;
- Travaux effectués en bordure d’un cours d’eau (ruisseau, rivière).

### TOWN PERMITS

You have a new renovation project in mind? Do not forget to check if you need a permit with Urban Planning Services.

Here is an example of works for which you need a permit or authorization certificate from the Town:

- All indoor or outdoor lay-out or refitting works;
- Construction, expansion, transformation or repair and addition projects;
- Installation or replacement of: fences, balconies, patios, decks, sheds and gazebos;
- Installation or replacement of inground, semi-inground and aboveground swimming pools as well as temporary swimming pools, inflatable or not, and spas (capacity of 2,000 litres);
- All modifications to the main building (renovation, expansion or transformation), as well as for any changes to the use;
- All partial or total demolition works of a construction;
- All ground excavation works, tree felling, excavation or filling works, lay-out of an off street parking area;
- Any works carried out near a watercourse (stream, river).

## Comment se procurer un permis?

### Site Web

Il vous est possible de procéder à une demande de permis via le site Web, au [www.ville.otterburnpark.qc.ca](http://www.ville.otterburnpark.qc.ca) (section des services en ligne). Profitez de cet outil qui permettra à votre dossier d’être activé rapidement et efficacement.

### Appelez-nous!

N’oubliez pas qu’il est préférable de communiquer avec le Service de l’urbanisme avant de vous déplacer pour votre demande de permis ou de certificat. Certains documents sont essentiels à la bonne compréhension du projet et il est important de les apporter avec vous lors de votre demande.

De plus, certains secteurs avec une histoire et une architecture particulière ainsi que certaines catégories de projets sont assujettis à un plan d’implantation et d’intégration architectural (PIIA). Ainsi, certains projets doivent obtenir un avis de la part du comité consultatif d’urbanisme. Également, le projet doit être adopté par le conseil municipal, par voie de résolution. Les séances ordinaires ont lieu une fois par mois. Par conséquent, vous devez planifier à l’avance votre demande de permis et le début de vos travaux.

Un dossier bien documenté lors de votre rencontre avec le Service de l’urbanisme nous aidera à mieux vous servir, à éviter plusieurs visites à nos bureaux et à respecter tous les délais.

Communiquez avec le Service de l’urbanisme au 450 536-0293, il nous fera plaisir de vous assister.

## Protégeons notre patrimoine naturel

Vous avez un arbre que vous croyez mort, atteint d’une maladie incurable ou dangereux pour la sécurité des personnes? Communiquez avec le Service de l’urbanisme pour obtenir une expertise gratuite et un permis.

Il est possible que vous soyez tenu de planter un autre arbre afin de respecter le minimum d’arbres requis par mètres carrés de votre propriété, tel qu’indiqué dans le Règlement de zonage de la Ville. Le Service de l’urbanisme vous donnera tous les renseignements nécessaires et les critères dont vous devez tenir compte, tels que les essences prohibées, l’endroit où vous devez planter l’arbre (cour avant, cour arrière, etc.) et les distances à respecter (d’un bâtiment, d’une conduite souterraine, etc.).

## Let us protect our trees

You have a tree that you believe is dead, sick with an incurable disease, or dangerous for the safety of people? Contact Urban Planning Services for a free expertise and a permit.

Moreover, if you have obtained a permit for felling a tree, it is likely that you will be obligated to plant another one in order to comply with the minimum tree requirements per square meters on your property, as indicated in the Zoning by-law of the town. Urban Planning Services will provide you with all of the necessary information and criteria that you need to consider, such as prohibited species, the location where you can plant the tree (front yard, back yard, etc) or the distances that you need to maintain from a building, underground conduits, etc.

## COLLECTE DE FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS - 2017

Voici les dates pour les collectes de feuilles et des résidus verts :

11 avril  
25 avril  
9 mai  
23 mai  
10 octobre  
24 octobre  
7 novembre  
21 novembre

Veuillez déposer vos sacs ou autres contenants, selon le même principe que les autres collectes, entre 18 h la veille et 7 h le matin de la collecte.

## COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les collectes hebdomadaires pour les ordures ménagères ont recommencé depuis le 31 mars dernier.

## GARBAGE COLLECTIONS

Garbage collections have gone back to weekly pickups since March 31<sup>st</sup>, 2017.

## CLÔTURES À NEIGE ET ABRIS TEMPORAIRES

Le 15 avril est déjà derrière nous... N’oubliez pas de retirer vos clôtures à neige, ainsi que la structure et la toile de votre abri d’auto temporaire.



# PRATICO-PRATIQUE



## VENTES DE GARAGE

La Ville d’Otterburn Park prévoit deux ventes de garage par année. Cette année, la tenue des ventes de garage sera permise lors de la fin de semaine du 20, 21 et lundi 22 mai ainsi que celle du 2, 3 et lundi 4 septembre prochain. Pour ces dates, il n’y a aucun frais et aucun permis n’est requis.

Pour tenir une vente de garage à une autre date, communiquez avec le Service de l’urbanisme pour obtenir un permis au 450 536-0293.

## GARAGE SALES

The Town of Otterburn Park allows for two garage sales per year. In 2017, garage sales will take place on the 20, 21 and 22<sup>nd</sup> of May as well as the 2, 3 and 4<sup>th</sup> of September. There are no fees and no permit is required for these dates.

To hold a garage sale during another weekend, contact Urban Planning Services for a permit: 450 536-0293.

## Les joies de l’été... une piscine !

Vous prévoyez faire l’achat et l’installation d’une piscine en prévision des journées chaudes d’été? Communiquez avec le Service de l’urbanisme, car un permis est nécessaire!

### Un petit rappel...

Pour la sécurité de tous, nous vous demandons d’être très vigilant lors de l’achat d’une piscine gonflable ou non et de vous assurer que les normes en matière de sécurité soient respectées.

Avec l’arrivée de la période estivale, assurez-vous de ne pas laisser l’eau de votre piscine stagner. Cette mesure est très importante pour votre bien-être et celui du voisinage (odeurs), ainsi que pour éviter la prolifération des œufs de moustiques.

### Ma piscine est-elle sécuritaire?

Afin de savoir si votre piscine est sécuritaire et conforme au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec, nous vous suggérons de visiter le site [www.mapiscinesecuritaire.com](http://www.mapiscinesecuritaire.com) où il est possible d’y faire l’autoévaluation de votre installation afin d’y vérifier le niveau de sécurité.

Si vous avez des questions, n’hésitez pas à communiquer avec le Service de l’urbanisme au 450 536-0293.

La SURVEILLANCE et la VIGILANCE sont primordiales pour toute forme de prévention, mais n’oubliez pas que le CONTRÔLE de l’accès à la piscine l’est tout autant.



## Véhicules récréatifs

L’entreposage d’un véhicule récréatif fonctionnel dont vous êtes le propriétaire est permis sur votre terrain à l’année. Cependant, le véhicule ne peut être entreposé à l’avant de votre bâtiment principal du 16 avril au 31 octobre inclusivement d’une même année. De plus, un tel véhicule ne peut servir d’habitation et ne doit pas obstruer la vue des usagers du terrain concerné ou des terrains voisins.

## Support de panier de basketball

Le printemps est arrivé et vous avez la piqûre du basketball? N’oubliez pas que votre support de panier de basketball doit être sur votre terrain et non dans la rue. Si votre support est dans la rue, la Ville pourra, avec l’accord de la Régie de police, procéder à l’enlèvement des paniers et les contrevenants devront les récupérer à leurs frais. Un pensez-y bien!

## Nettoyage de vos terrains

L’arrivée du beau temps, rime avec ménage du printemps! C’est le temps de bien nettoyer vos terrains pour entamer la saison estivale!

## COLLECTES DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX – 2017

|                       |                        |                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mont-Saint-Hilaire    | 29 avril<br>8 h à 15 h | Garage municipal<br>901, boul. Laurier                                 | <div><div>✓ DÉCHETS ACCEPTÉS</div><div><ul style="list-style-type: none"><li>• Aérosols</li><li>• Ampoules (fluo-compact, néon, etc.)</li><li>• Batteries (auto, moto, bateau, etc.)</li><li>• Bouteilles de gaz sous pression</li><li>• Détecteurs de fumée</li><li>• Essence</li><li>• Huiles usées</li><li>• Peinture</li><li>• Pesticides</li><li>• Piles</li><li>• Pneus (de type résidentiel seulement, sans les jantes)</li><li>• Produits corrosifs, toxiques, inflammables, explosifs</li></ul></div></div> <div><div>✗ DÉCHETS REFUSÉS</div><div><ul style="list-style-type: none"><li>• Matières bactériologiques et pathologiques</li><li>• Munitions et explosifs</li></ul></div></div> <div><p>Pour plus d’informations sur la collecte des RDD et pour connaître liste des endroits où se départir des RDD tout au long de l’année, consultez le : <a href="http://www.ville.otterburnpark.qc.ca/administration-municipale/travaux-publics/collectes/collecte-des-rdd/">http://www.ville.otterburnpark.qc.ca/administration-municipale/travaux-publics/collectes/collecte-des-rdd/</a></p></div> |
| McMasterville         | 20 mai<br>8 h à midi   | Stationnement de l’École Internationale<br>face au 255 boul. Constable |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Saint-Jean-Baptiste   | 27 mai<br>8 h à midi   | Chalet des loisirs<br>3155, rue Gadbois                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Saint-Basile-le-Grand | 10 juin<br>8 h à 15 h  | Garage municipal<br>200, rue Bella Vista                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Otterburn Park        | 26 août<br>8 h à 15 h  | Garage municipal Services techniques<br>120, rue Bellevue              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |



## PRATICO-PRATIQUE

# AGRILE DU FRÊNE

La présence de l’agrile du frêne sur le territoire otterburnois a été confirmée en 2014. L’agrile du frêne correspond à un coléoptère de couleur vert métallique mesurant de 8,5 à 14 mm de longueur et de 3,1 à 3,4 mm de largeur. Son corps étroit et allongé est assorti d’une tête aplatie. L’agrile du frêne attaque et infeste toutes les espèces de frênes (fraxinus) indigènes d’Amérique du Nord ainsi que de nombreuses espèces exotiques de frêne. La propagation de cet insecte ravageur est facilitée par le déplacement de bois déjà infesté. L’agrile du frêne se propage aussi de façon naturelle durant sa période de vol.

Selon l’Agence canadienne d’inspection des aliments (ACIA), « les signes d’infestation par l’agrile du frêne se manifestent normalement lorsque l’arbre est gravement infesté. Les signes peuvent inclure la diminution de la couleur verte dans les feuilles au sommet (chlorose) et le dégarnissement et le dépérissement de la cime. » La présence de galeries en forme de serpentín que l’on trouve sous l’écorce d’un frêne ainsi que de petits trous de sortie de l’insecte en forme de « D » peuvent être des signes d’infestation. Au fil de la période d’infestation, des pousses peuvent se développer sur les racines, le tronc ou les branches dans le but de trouver de nouvelles façons de transporter les éléments nutritifs. Cependant, la cime continue de dépérir et l’arbre finit par mourir.

**La période favorisée pour l’abattage et l’élagage d’un frêne infesté est du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mars de chaque année. Une demande d’autorisation d’abattage d’arbre devra être déposée au Service de l’urbanisme de la Ville. Afin d’analyser la demande et de recenser les frênes sur le territoire, une inspection sera effectuée. Dans le but d’assurer la pérennité du couvert forestier, des règles de remplacement peuvent s’appliquer.**

## CONTENEUR À REBUTS MUNICIPAL

### Service de conteneur

Chaque année, les citoyens **peuvent décharger gratuitement** dans le conteneur à rebuts municipal le contenu de 2 valises de voiture (3’ x 4’ x 2.5’) ou une remorque de 4’ x 8’ x 2’ par adresse. Ce service est pour les résidents seulement (aucun entrepreneur) et une preuve de résidence est requise.

### Horaire

7 h 45 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi  
7 h 45 à 11 h 30, le vendredi.

À noter que ce service est offert toute l’année.

### Coûts

- Le service est gratuit pour le conteneur à métal en tout temps;
- Si vous avez déjà utilisé vos gratuités, les frais sont, pour le conteneur à matériaux secs (matériaux de construction, bardeaux, béton et autre), 16 \$ pour une capacité d’un coffre d’automobile ou 32 \$ la verge cube. Pour les entrepreneurs, le coût est de 40 \$ la verge cube.

*Nous n’acceptons pas la tourbe, la terre et autres résidus verts. Les déchets domestiques et dangereux sont aussi refusés.*

## TOWN CONTAINER

Every year, for each address on our territory, residents can empty into the town container, **free of charge**, the content of two car trunks (3’ x 4’ x 2.5’) or of one trailer of 4’ x 8’ x 2’. This service is available only to residents (no contractors) and a proof of residence is mandatory.

### Schedule

7:45 am to 11:30 am and 1 pm to 4 pm, Monday to Thursday  
7:45 am to 11:30 am on Friday

Please note that this service is available all year round.

### Costs

- The container for metal is free of charge at all times;
- If you have already used your free of charge service, costs for the container for dry materials (construction materials, shingles, concrete, etc.) is of \$6 per car trunk and \$32 per cubic yard. For contractors, the cost is of \$40 per cubic yard.

*We do not accept peat, soil, and other green wastes. Household hazardous wastes are not allowed.*

### Conférence

**Agrile du frêne : où en est l’infestation et quoi faire**

Gratuit!



Photo : ACIA

Crédit : Ville de Mont-Saint-Hilaire.

**Mercredi 31 mai 2017, 19h  
Pavillon Jordi-Bonet  
Salle La Nature-en-Mouvement  
99, rue du Centre-Civique  
Mont-Saint-Hilaire**

### Conférencière :

**Hélène Godmaire du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE)**



Photo : CQEE

## Rinçage unidirectionnel du réseau d’aqueduc

**À compter du 1<sup>er</sup> mai 2017** et pour une période d’environ un mois, les employés du Service des travaux publics effectueront le rinçage du réseau d’aqueduc sur l’ensemble du territoire, entre 7 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi. Il est important de noter qu’aucun rinçage n’aura lieu après le 31 mai.

Lors des opérations de rinçage, il pourrait y avoir une **légère** baisse de pression d’eau accompagnée d’une **coloration rougeâtre**, qui occasionnerait certains désagréments lors de l’utilisation des appareils domestiques. En cas de coloration, la Ville vous conseille **d’ouvrir le robinet d’eau froide et de laisser couler l’eau** jusqu’à ce qu’elle devienne incolore. Nous vous conseillons aussi **d’effectuer vos lavages de tissus et de vaisselle en-dehors des heures de nettoyage**, sans oublier de vérifier la couleur de l’eau avant de l’utiliser.

Suite à ces travaux, la Ville d’Otterburn Park vous recommande de faire la vidange de votre réservoir d’eau chaude selon les spécifications du manufacturier.

Pour plus de renseignements, n’hésitez pas à communiquer avec le Service des travaux publics au 450 536-0209.





# PRATICO-PRATIQUE

## COLLECTE DES BRANCHES PRINTEMPS 2017 • SERVICE GRATUIT

Notre service gratuit de collecte de branches est de retour ce printemps. Nous vous invitons à consulter le tableau ci-dessous pour connaître les dates concernant votre secteur.

### HORAIRE DES COLLECTES PAR SECTEUR

(La date de dépôt est la date à laquelle vos branches doivent être déposées au bord de la rue.)

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| Secteur # 1 ..... | dépôt – 2 mai  |
| Secteur # 2 ..... | dépôt – 5 mai  |
| Secteur # 3 ..... | dépôt – 10 mai |
| Secteur # 4 ..... | dépôt – 15 mai |
| Secteur # 5 ..... | dépôt – 18 mai |

Veuillez noter que les chemins des Patriotes et Ozias Leduc font partie du secteur # 1



### CONSIGNES À RESPECTER :

- Le diamètre des branches ne doit pas excéder 4 pouces. **Les troncs et les souches d'un diamètre supérieur ne seront pas ramassés;**
- Le plus possible, laisser les branches pleine longueur (ne pas les couper en petits morceaux);
- Les troncs doivent être orientés vers la rue et placés correctement sur l'accotement.

L'entrepreneur ne fera qu'un seul passage par secteur. Les branches qui ne seront pas disposées à la date de début de la collecte dans votre secteur ne seront pas ramassées par la suite.

Le service de collecte gratuit de branches a pour objet de permettre aux citoyens de disposer des branches de leurs haies ou arbres d'ornement de taille normale. **Les amas de branches provenant d'un abattage ou d'un élagage sévère doivent être ramassés par la compagnie d'émondage.** La Ville n'offre pas ce service.

## BRANCH COLLECTION • SPRING 2017 • FREE SERVICE

Our free branch collection is back this spring. Please see the following table below in order to know what your section is and on what date to dispose of your branches.

### SCHEDULE FOR COLLECTION BY SECTOR

(The deposit date is the date on which your branches must be by the roadside.)

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| Section # 1..... | deposit – May 2  |
| Section # 2..... | deposit – May 5  |
| Section # 3..... | deposit – May 10 |
| Section # 4..... | deposit – May 15 |
| Section # 5..... | deposit – May 18 |

Please note that des Patriotes and Ozias Leduc Roads are part of section #1

### RULES TO FOLLOW:

- The size of the branches must not exceed 4 inches. **Trunks and roots exceeding this diameter will not be picked up;**
- As much as possible, leave your branches full length (do not cut them in small pieces);
- The trunks must face the street and be correctly placed on the public right-of-way.

The company hired for this branch collection will **only go through each sector once**. Branches that are not by the roadside on the very first day of the collection in your sector **will not be picked up afterward**.

The goal of the branch collection service is to allow residents to dispose of their hedges or decorative trees of normal size. **Branches from tree felling or severe pruning must be disposed of by the tree pruning company.** The Town does not offer this service.





# ORGANISMES

## MÉDIATION CITOYENNE

Vous vivez un conflit :

Interpersonnel;  
En milieu de travail;  
De voisinage;  
De type contractuel;  
Au sein de la famille.

**Contactez-nous**

La médiation citoyenne permet l'accès à un mode différent de gestion des conflits en offrant un service d'accompagnement :

**Gratuit;**  
**Confidentiel;**  
Accessible pour les personnes de **TOUS** âges.

Avec le soutien d'un médiateur bénévole formé et supervisé par l'organisme *Justice Alternative Richelieu-Yamaska*, vous pourrez :

- Exprimer votre point de vue;
- Explorer les avenues possibles;
- Avoir recours à une démarche de médiation si vous le désirez;
- Établir ou rétablir la communication avec l'autre personne;
- Choisir ensemble une solution satisfaisante pour tous.

**Pour rejoindre l'unité de médiation citoyenne de la Vallée-du-Richelieu et nous faire part de votre demande, veuillez téléphoner au 450446-1295.**

## Pickleball

Il y aura du pickleball  
(un mélange de tennis et ping-pong avec une balle en plastique trouée) à partir du 15 mai et ce durant toute la saison estivale au parc Edmond-Auclair (630, rue Mountainview) sur la patinoire multifonctionnelle.

Venez essayer ce sport,  
un jeu pour tous !

Contactez-nous par courriel à [president@pickleballvr.ca](mailto:president@pickleballvr.ca) ou au 450 446-2397.



La Coopérative de solidarité santé de la Rive a tenu sa première assemblée générale annuelle le 13 mars dernier. Une centaine de personnes, majoritairement des membres, ont assisté à cet événement.

La Coopérative de solidarité santé de la Rive a tenu sa première assemblée générale annuelle le 13 mars dernier. Une centaine de personnes, majoritairement des membres, ont assisté à cet événement.

Le plan d'action 2017 compte quatre priorités : le financement, le recrutement des membres, l'élaboration d'une offre de services pour la phase de démarrage et l'embauche du personnel.

**LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES S'IMPLIQUE**

La Coopérative a reçu à ce jour un appui significatif de plusieurs organismes et entreprises de la région :

Desjardins, Caisse de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire : 45 000 \$ sur 3 ans  
Chevaliers de Colomb conseil 2905 – Beloeil : 10 000 \$ sur 3 ans (incluant membre de soutien)  
Ville d'Ottburn Park : 2 000 \$ en 2016 et 10 000 \$ en 2017  
Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste : 500 \$ en 2016

D'autres entreprises et organismes ont apporté leur contribution en devenant membres de soutien :

Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste FADOQ – Ottburn Park  
Société L&L s.e.n.c. Pharmacie Gabrielle Nguyen Van Tinh inc.

**MAINTENANT C'EST À LA POPULATION DE S'IMPLIQUER**

Un minimum de 600 membres est nécessaire à court terme pour permettre la dispensation de services à compter de juillet prochain. L'objectif à la fin décembre est de 1 000 membres.

La mise sur pied sur pied de la Coopérative est une démarche collective en réponse à une fragilisation de la Clinique médicale de la Rive, par suite des départs successifs de quelques médecins à la fin de l'année 2014. Plusieurs citoyennes et citoyens se sont impliqués bénévolement dans ce projet.

Les frais d'adhésion (parts sociales) sont de 20 \$ par adulte. La cotisation annuelle est de 100 \$ par adulte et de 25 \$ par enfant de moins de 18 ans (les 2 premiers enfants) et la cotisation est gratuite pour les autres enfants (d'une même famille) de moins de 18 ans.

La documentation pertinente sur les services et les avantages d'être membres de la Coopérative sont disponibles à la Mairie, à la Pharmacie Gabrielle Nguyen et à la Coopérative au 169, rue du Prince-Albert ainsi que sur le site internet de la Coopérative : <https://coopsanterive.wordpress.com/> à la section « devenir membre ».

Pour être tenu au courant des développements, visitez la section « actualités » du site ou envoyez un message courriel à l'adresse suivante : [coop.sante.rive@outlook.com](mailto:coop.sante.rive@outlook.com) et nous vous ferons parvenir la documentation demandée.

**DEVENIR MEMBRE c'est aussi un geste de SOLIDARITÉ.**

Un message de votre Conseil d'administration 2017

Gérard Boutin, président - France Labrecque, vice-présidente et trésorière - Sophie Bourassa, secrétaire - Luc Lamoureux, administrateur - Johanne Ducharme, administratrice membre travailleur - Nathalie Bourgault, administratrice - Claude St Pierre, administrateur membre de soutien



L'Association du Parc Canin d'Ottburn Park (APCOP) offre aux propriétaires de chiens un milieu sain, propre et en harmonie avec la nature. Il rassemble les membres dans un parc champêtre et convivial pour permettre aux chiens de courir et s'amuser en toute sécurité et aux membres de socialiser et d'établir des contacts avec des citoyens de tout âge.

La période d'inscription pour l'année 2017 est actuellement en cour.

**Cotisation annuelle :**

- 25\$ / pour les résidents (10\$ pour le 2<sup>e</sup> chien);
- 40\$ / pour les non-résidents (10\$ pour le 2<sup>e</sup> chien);
- 20\$ de dépôt pour la clé (remboursable).

**Conditions obligatoires :**

- Détenir une licence de la Ville;
- Carnet de vaccination à jour (rage);
- Assurance responsabilité civile.

**Pour obtenir plus de renseignements ou pour devenir membre :**

Contact : France Caron (514) 445-5701 • Courriel : [parccaninop@gmail.com](mailto:parccaninop@gmail.com)  
Site Web: <http://www.parccaninop.ca>  
Facebook: <https://www.facebook.com/pages/Association-du-Parc-Canin-dOttburn-Park-APCOP/>



# ORGANISMES

## LA CLINIQUE D'IMPÔT REPREND DU SERVICE

Les personnes et familles à revenus modestes de la Vallée-du- Richelieu pourront compter une fois de plus sur une clinique d'impôt pour leur déclaration de revenu 2016. L'an dernier, 800 personnes ont bénéficié de ce service. Jusqu'au 28 avril prochain, la Clinique d'impôt se déplacera également dans diverses municipalités du territoire et dans certains Offices municipaux d'habitation dans le but de faciliter l'accès au service.

**Pour plus d'informations, pour connaître les critères d'admissibilité et/ou pour vous inscrire, vous êtes invité à communiquer avec Jocelyn Fiset à la CDC de la Vallée-du-Richelieu par téléphone au : 450 626-1371 ou encore consulter le site Web infoSVP. N'oubliez pas d'apporter vos relevés. Merci.**

## ROUTE DES ARTS & SAVEURS DU RICHELIEU

**La Route des Arts et Saveurs du Richelieu voit enfin le jour!**

Regroupant 62 participants, la Route des Arts et Saveurs permettra la visite d'ateliers d'artistes et la découverte des saveurs du terroir de la Vallée du Richelieu.

Portes ouvertes les deux premières fins de semaine de juin et de septembre. Visites possibles durant l'année. Une brochure détaillée sera disponible en mai.

Informations : [www.routeartssaveursrichelieu.com](http://www.routeartssaveursrichelieu.com). 438 498-9752 ou 450 536-8508

## Les Jeunes Voix du Coeur

Les Jeunes Voix du Coeur, une chorale mixte regroupant des jeunes de 8 à 17 ans, présenteront leur concert annuel à l'auditorium Ozias-Leduc de Mont-Saint-Hilaire le 27 mai prochain (à 14 h et à 19 h) et seront accompagnés pour l'occasion de jeunes musiciens de l'école secondaire.

Procurez-vous des billets en téléphonant au 514 292-6184 ou en écrivant à [ajeunesvoixducoeur@hotmail.com](mailto:ajeunesvoixducoeur@hotmail.com)

Coût des billets: À la porte: 15\$/adulte et 10\$/6 à 15 ans ou en pré-vente: 12\$/adulte et 8\$/6 à 15 ans.

## AUTONOMIK! Sondage pour un service d'auto-partage dans la Vallée

VOUS AIMERIEZ AVOIR UN SERVICE D'AUTO-PARTAGE CHEZ VOUS ? Vous habitez ou travaillez à Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine, Saint-Basile, Saint-Bruno, Saint-Charles, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc ou Saint-Mathieu-de-Beloeil?

Vous êtes donc invités à remplir le sondage en ligne en visitant le [www.autonomik.org](http://www.autonomik.org). Vous y trouverez également toutes les informations pertinentes sur le service. Votre opinion est vraiment importante !

**Pour plus d'informations, vous pouvez écrire à [agenterdsv@cdcvr.org](mailto:agenterdsv@cdcvr.org).**

## CONFÉRENCE

### Ce pays de rêve

**Lundi 24 avril  
19 h 30**

**ENTRÉE  
LIBRE**

Par Michel Langlois, généalogiste, historien et romancier

L'auteur Michel Langlois vous présentera sa saga en quatre tomes « Ce pays de rêve » qui se déroule au temps du régime français, de 1627 à 1765. Venez en apprendre davantage sur trois générations de Perré de Charlebourg à Verchères avec de nombreux détours par Montréal, Québec et la France.

Conférence présentée en collaboration avec la bibliothèque de Beloeil. Inscription obligatoire au comptoir de la bibliothèque, au 450 467-7872 ou [biblio@beloeil.ca](mailto:biblio@beloeil.ca)

## Conférence

### La maladie d'Alzheimer et l'aide médicale à mourir : mutuellement exclusives

Par Danielle Chalifoux, présidente de l'Institut de planification des soins est avocate en droit de la santé et des aînés

**ADMISSION : 15,00 \$**

Inscription et paiement au comptant sur place, à compter de 18 h 30

**Mercredi 26 avril 2017 – 19 h à 21 h**  
Centre communautaire La Résurrection  
7685 boulevard Milan, Brossard  
Stationnement gratuit disponible

**Pour informations :**  
450 462-1756  
[info@planificationdessoins.org](mailto:info@planificationdessoins.org)



**Société  
canadienne  
du cancer**

## Le Trottibus se remet en marche à Otterburn Park.

### ACCOMPAGNATEURS-MARCHEURS RECHERCHÉS !!

Avec le retour à l'école, le **Trottibus** de l'école Notre-Dame, pavillon 1, d'Otterburn Park reprendra du service **à compter du 18 avril**.

Le **Trottibus**, c'est cet autobus qui marche quotidiennement le matin et qui est composé d'enfants et de bénévoles qui les accompagnent en toute sécurité.

Le **Trottibus** de l'école Notre-Dame d'Otterburn Park est à la recherche de bénévoles résidents à Otterburn Park qui pourraient accompagner des enfants à l'école le matin. Il n'est pas nécessaire d'être disponible tous les matins ; on donne les disponibilités que l'on a et un horaire est établi par le responsable de chaque trajet. L'Important est d'être disponible tôt le matin entre 7H30 et 8H00.

« ÊTRE BÉNÉVOLE-MARCHEUR C'EST ENTRE AUTRE AIDER LES ENFANTS, AIDER L'ENVIRONNEMENT, AIDER À LA SÉCURITÉ DANS LES RUES D'OTTERBURN PARK ET AUSSI AIDER VOTRE PROPRE SANTÉ ! »

Chaque trajet est prédéterminé et chaque Trottibus compte 2 bénévoles et entre 6 à 12 enfants en moyenne. En fonction de son lieu de résidence, le bénévole peut choisir son trajet. Que l'on soit parent d'un enfant participant, travailleur autonome, retraité ou désirant donner de son temps bénévolement pour une bonne cause, on peut devenir accompagnateur pour un trajet.

**Pour plus d'informations ou pour donner son nom, contactez :**

École Notre-Dame, au 450 467-1830 ou encore par courriel [notredame2@csp.qc.ca](mailto:notredame2@csp.qc.ca)



## NOUVELLE PROGRAMMATION CENTRE DE FEMMES L'ESSENTIELLE

Inscriptions au Centre ou par téléphone depuis le 20 mars 2017

**Vous trouverez la programmation complète au [www.cfessentielle.org](http://www.cfessentielle.org)**

L'Essentielle est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30. Il est fermé entre 12 h 00 et 13 h 15 (sauf le mercredi), de même que le lundi après-midi. Il est situé au 231, rue Brillon (près de l'école St-Mathieu, dans le Vieux Beloeil). **450 467-3418**



# TOURNONS-NOUS VERS L'AVENIR

HIVER 2017 — VOLUME 3 — NUMÉRO 1

## COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

*Parlons* biométhanisation...

Début des collectes – 2018

Nous y mettons  
toute notre  
énergie!



Gilles Plante, préfet de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et maire de McMasterville

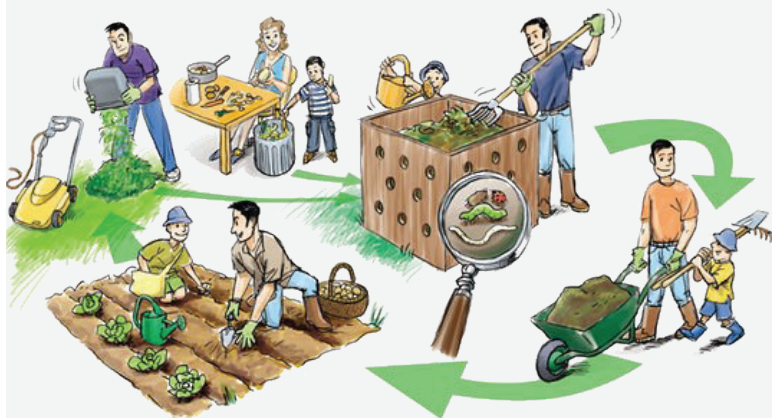
### Mot du préfet

L'implantation de la collecte des matières organiques est sur une excellente lancée depuis le début de l'année 2017! Avec l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC, la construction du Centre de traitement intégré par biométhanisation, situé à Varennes, est commencée depuis le mois de décembre 2016, la livraison des *Organibacs* est prévue à l'automne 2017 et le début de la collecte des matières organiques devrait débuter dès janvier 2018. Rappelons que ce projet regroupe 27 municipalités de l'est de la couronne sud de Montréal et qu'il permettra à plus de 235 000 citoyens de contribuer à l'amélioration de l'environnement grâce à des gestes simples.

Afin de vous renseigner sur l'ensemble du projet et de la future collecte, des activités d'information et de sensibilisation seront organisées au courant de l'année 2017. Les dates et les lieux vous seront communiqués au moment opportun.

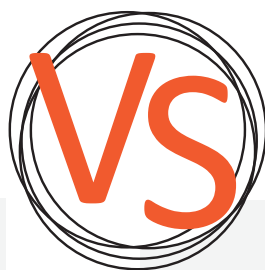
### LE COMPOSTAGE

Le compostage est un processus qui permet de décomposer la matière organique pour la transformer en engrais naturel.



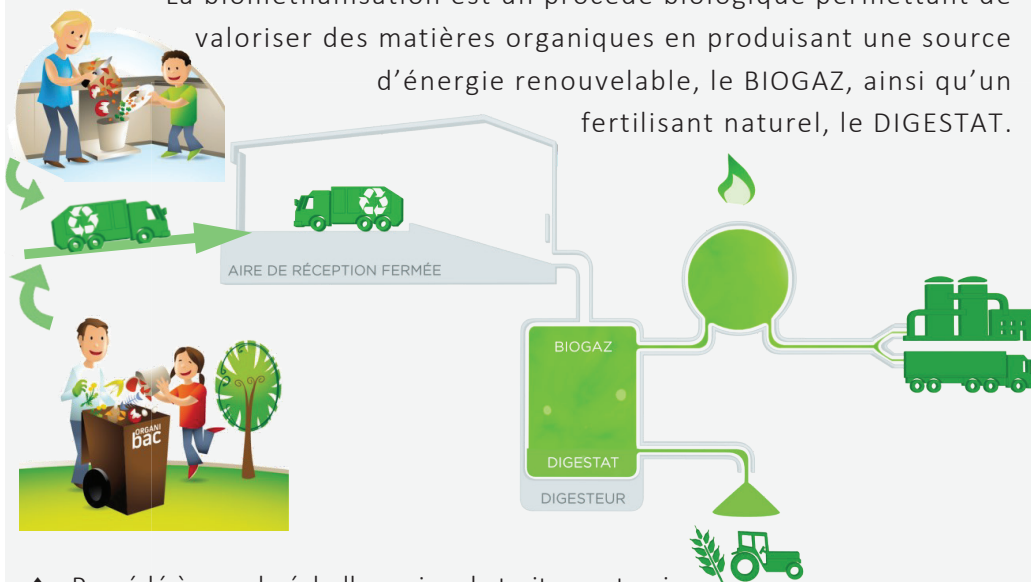
- ◆ Procédé à petite échelle : compostage domestique;
- ◆ Le tri, l'entretien et l'épandage sont du ressort du citoyen;
- ◆ Plusieurs types de matières organiques ne peuvent être déposés dans le bac de compost.

\* Pour en savoir davantage sur le compostage domestique, visitez le site de [Recyc-Québec](http://Recyc-Québec).



### LA BIOMÉTHANISATION

La biométhanisation est un procédé biologique permettant de valoriser des matières organiques en produisant une source d'énergie renouvelable, le BIOGAZ, ainsi qu'un fertilisant naturel, le DIGESTAT.



- ◆ Procédé à grande échelle : usine de traitement qui desservira hebdomadairement 235 000 citoyens;
- ◆ Seulement le tri est du ressort du citoyen. La collecte, la revalorisation et la redistribution de la matière seront des compétences de la SÉMECS et des MRC;
- ◆ Pratiquement **toutes** les matières organiques sont **acceptées** dans l'*Organibac*.

\* Pour en savoir davantage sur la biométhanisation, visitez le site de la [M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu](http://M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu).

### POURQUOI COMPOSTER ET/OU PARTICIPER À LA FUTURE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES?

1. Favoriser la réduction des quantités de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement (environ 40 % du contenu total de votre bac de déchets);
2. Permettre de transformer une ressource renouvelable (les matières organiques) en fertilisants et en ressources (biométhanisation seulement);
3. Limiter les émissions de gaz à effet de serre et donc contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

### DES QUESTIONS CONCERNANT L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES?

www.mrcvr.ca @ infocollectes@mrcvr.ca  
450 464-INFO (4636) ou 1 844 722-INFO (4636)

La chronique *Parlons biométhanisation* est réalisée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

